

**Note de Cadrage relative à la campagne de financement des associations sportives 2020
(ex campagne CNDS) dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance du sport en
France.**

Références :

- Note de Service n°2020-DFT-02 de L'Agence Nationale du Sport du 3 mars 2020, relative aux modalités de mise en œuvre des orientations et des directives liées à la mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF).
- Lettre d'orientation du mandat fédéral 2017-2021 de l'UNSL.
- Convention pluriannuelle d'Objectif Union Nationale Sportive Léo Lagrange/Ministère des Sports 2018-2020.

1- Contexte :

L'Agence Nationale du sport a expérimenté en 2019 la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF), consistant à donner aux fédérations la possibilité de décliner leur plan de développement fédéral au plan territorial. 28 fédérations et le CNOSF ont ainsi proposé en 2019 de soutenir à travers la campagne de financement ex-CNDS 2019, plus de 6 200 associations sportives, au profit de près de 13 400 projets associatifs, pour un montant total de 37,4 M€ de crédits ex-CNDS.

Ce système étant généralisé pour 2020, l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange a établi son PSF et présente dans ce document ses orientations prioritaires fédérales concourant à :

- 1- Satisfaire à **des critères d'intérêt général** permettant de garantir **la pratique du sport pour tous** les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires dans l'objectif d'augmenter **le nombre de licenciés de la fédération**.
- 2- Privilégier les actions visant à **corriger les inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques sportives.

La fédération a désormais la possibilité d'accompagner **au niveau territorial les projets de vos associations sportives affiliées dont l'action s'inscrit dans l'une des grandes orientations du PSF et ce, au travers de l'instruction, du suivi et de l'évaluation de vos demandes de subventions** (ex-CNDS) déposées sur la plateforme « Compte-Asso ».

Attention : les demandes concernant l'aide à l'emploi, l'apprentissage et le plan aisance aquatique restent instruites par les services de l'Etat. Veuillez-vous rapprocher de votre interlocuteur habituel : DRJSCS ou DDCS/DDPP/DDCS-PP.

2- Procédures de dépôt :

Dépôt du dossier sur : [Compte-Asso](#)
Ouverture de la campagne : Du 6 avril 2020 au 24 mai 2020.
Codes fédération : [Cf. Annexe 2](#).
Réfèrent administratif national: sylvain.prehu@leolagrange.org
Réfèrent technique nationale : carine.varlez@leolagrange.org

- Déposez vos demandes sur le compte Asso comme les années précédentes : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
Vous devez vous munir de votre « **code subventions PSF** » précisé selon les régions en [Annexe 2 de ce document](#).

Il vous est conseillé de mettre à jour et de configurer votre navigateur. L'idéal étant d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.

Une même action ne peut être déposée auprès de plusieurs fédérations. Des contrôles seront effectués par l'Agence. En cas de double affiliation pour une section sportive par exemple, vous devez faire un choix, à l'exception de celles affiliées dans un club omnisport l'ASPTT¹.

- **Vérifier et/ou saisir les éléments du dossier permanent** (pièces justificatives, les éléments administratifs et budgétaires et CERFA) nécessaires à l'étude du dossier.
- Déposez jusqu'à **4 fiches actions** pour les clubs et comités départementaux et **6 fiches** pour les Unions Régionales Sportives Léo Lagrange (URSLL).

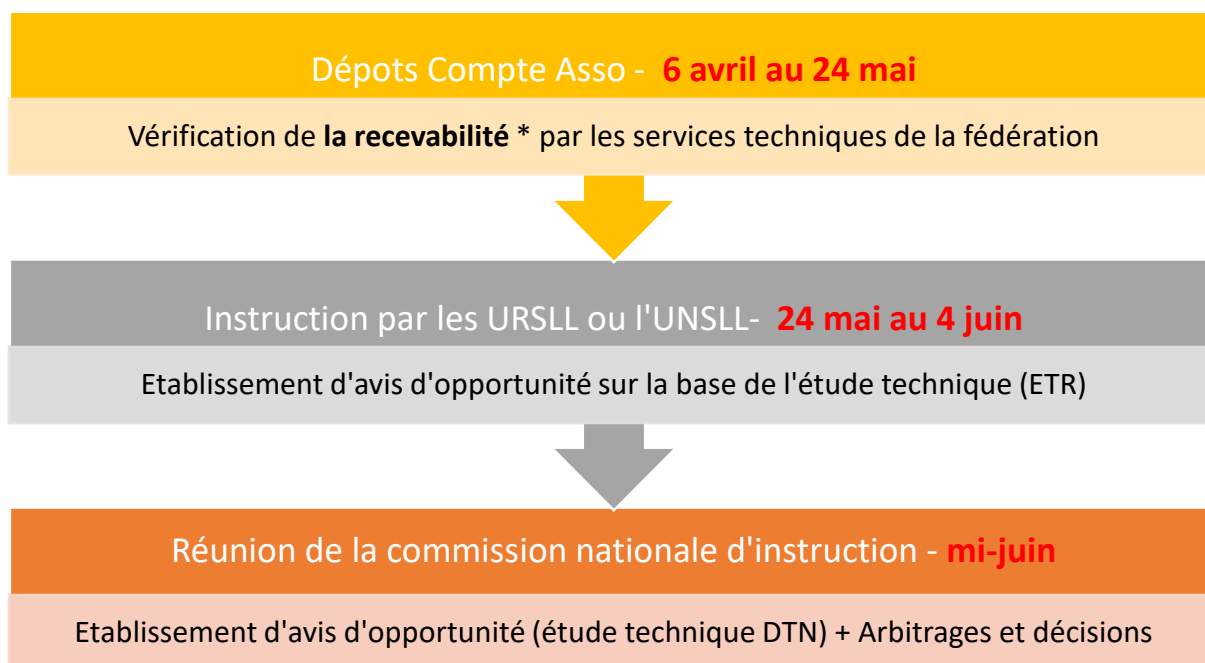
Attention : Ne déposer qu'un 1 seul dossier par structure ! Au moment de cliquer sur « confirmez la transmission », veillez bien à ce que votre dossier comprenne toutes les actions de votre demande. Sinon, retourner sur l'étape 4 « Description des projets » pour ajouter votre action(s) supplémentaire(s).

- **Le seuil minimum de subventions est de 1500€.** Le seuil est abaissé à **1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- **Etablir les bilans qualitatifs et quantitatifs** de vos actions 2019, si financées. *Ces bilans seront étudiés par les services de l'Etat qui ont instruit les demandes en 2019.*

¹ Si une section appartient à un club affilié à l'ASPTT, alors cette dernière ne peut pas déposer de dossier en son nom dans le cadre de la campagne PSF de l'UNSLL. Seul le club omnisport peut déposer un dossier auprès de la Fédération nationale des ASPTT.

- Les conventions des subventions **de plus de 23 000 €** seront générées par la fédération et feront l'objet d'une signature : « structure » - « Agence ».
- **Une commission d'instruction nationale** est créée et se compose de représentants fédéraux². Elle se réunira à l'issue de la campagne de subventions pour procéder aux arbitrages éventuels et à la validation finale du tableau d'attribution des subventions.

3- Circuit d'instruction des demandes de subventions ANS



➡ Transmission du tableau d'attribution des subventions à l'ANS mi-juin pour versement par l'Agence à l'été 2020.

Attention : *Les demandes issues des URSL et des associations dont le territoire n'est pas couvert par une URSL en exercice, seront directement instruites par la commission nationale d'instruction qui établira un avis d'opportunité sur la base d'une étude technique (Direction Technique Nationale- DTN).*

² Issus de la Fédération Léo Lagrange, de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, des Unions Régionales Sportives Léo Lagrange et des clubs.

* **chaque demande fera l'objet en amont d'une vérification de la conformité du dossier permanent** de l'association vis-à-vis des documents administratifs et comptables obligatoires et de la mise à jour régulière du fichier adhérents (licences sportives) sur **Filéo**. Les instructeurs seront également sensibles à la participation ou à la volonté de participation de l'association à la vie fédérale locale et/ou régionale.

4- Les axes et programmes fédéraux prioritaires retenus (cf. Annexe 1).

Les associations pourront déposer leur(s) fiche(s) projets selon 2 entrées différentes :

- En tenant compte d'un ou plusieurs axes prioritaires du PSF **et/ou**,
- En s'inscrivant dans **l'un ou plusieurs des trois grands programmes fédéraux prioritaires retenus** pour la campagne 2020. La fédération **apportera dans ce cas, un accompagnement technique spécifique** aux associations volontaires.
-

Item Compte Asso	Axe prioritaire fédéral	Programme prioritaire
Développement de la pratique	Diversifier et renforcer l'offre de pratique multisport	FLEXSPORT Parcours accompagné d'accès aux activités multisports régulières et sécurisées.
	Accueillir et accompagner les publics éloignés de la pratique (territoires carencés, publics empêchés, PPSMJ)	
	Structurer la Fédération (URSL)	
Promotion du Sport-Santé	Accueillir et accompagner les seniors isolés	DEUXIEME SOUFFLE Dispositif d'incitation aux APSA régulières et sécurisées dédié aux seniors isolés.
	Lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes	
	Promouvoir les APS/facteur de santé	
Développement Ethique et citoyenneté	Promouvoir l'Esprit Sportif et la citoyenneté	MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF Programme de sensibilisation aux valeurs citoyennes et sportives, dédié au 7-12 ans.
	Lutter contre toute discrimination	
	Lutter contre toute violence	

Annexe1 : Descriptif des orientations fédérales retenues dans le cadre de la campagne de subvention des associations ANS 2020.

Item 1 - Développement de la pratique

Cet item doit contribuer à recomposer l'offre de pratiques sportives fédérales tournée vers la conquête de nouveaux territoires, de nouvelles activités et/ou formes de pratiques et de nouveaux publics. Il se décline autour de 3 finalités :

- **Promouvoir et développer la pratique sportive et multisport tout au long de la vie,**
- **Capter, accueillir et accompagner de nouvelles pratiques sportives émergentes et/ou formes de pratiques et/ou espaces de pratiques,**
- **Développer et structurer l'offre de pratique sportive dédiée aux territoires carencés.**

Axe 1- Diversifier et renforcer l'offre de pratique multisport

Les objectifs de cet axe ont pour finalité **de contribuer à la promotion et au développement des APS pour tous et en tous lieux et ce, dans une optique d'innovation de l'offre fédérale actuelle :**

- **Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre,**
- **Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et/ou formes de pratiques et/ou espaces de pratiques,**
- **Correction des inégalités d'accès aux pratiques sportives.**

Des actions prioritaires :

- **Prioriser l'approche et l'entrée multisports,** préservant ainsi l'un des piliers identitaires de l'UNSLLE autour de pratiques diversifiées,
- **Prioriser l'utilisation des activités physiques de pleine nature (APPN),** propice à une meilleure transmission de valeurs citoyennes et éducatives et à un contact avec la Nature pour des publics issus de milieux urbains,
- **Favoriser le développement du sport en entreprise :** faciliter la pratique sportive dans le cadre professionnel, contribuer au mieux-être au travail, prévenir certains risques, etc.
- **Favoriser le développement du e-sport** et faire face au turn-over de plus en plus important chez des jeunes publics manifestant un intérêt grandissant pour les sports connectés.
-

Programme fédéral prioritaire de l'ITEM 1 : FLEXSPORT (cf. fiche projet ad-hoc)

Axe 2- Accueillir et accompagner des publics éloignés de la pratique

Les objectifs de cet axe ont pour finalité **de contribuer à la promotion et au développement des APS dédiés aux publics éloignés de la pratique (QPV, ZRR, PPSMJ, migrants...)** et ce, dans une optique de recomposition et d'amélioration du vivre ensemble :

- **Faciliter l'accessibilité des publics éloignés de la pratique,**
- **Favoriser la cohésion sociale et le lien social,**
- **Corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives.**

Des actions prioritaires :

- **Prioriser l'approche territoriale,** afin de prendre en compte les spécificités et les enjeux de chaque quartier et de chaque type de population (Politique de la ville),
- **Prioriser la fonction éducative et sociale du Sport,** en proposant, à l'inverse de la simple consommation d'APS, des dispositifs efficaces et intelligibles permettant d'accueillir, d'intégrer et d'accompagner durablement chaque participant volontaire dans un parcours d'accès à la pratique sportive régulière,
- **Favoriser le développement d'activités fédérales destinées aux publics issus des ZRR,** afin de répondre aux évolutions des besoins de la société (contrats de ruralité) et aux diverses sollicitations locales pour étendre nos programmes sur ses territoires (exemple deuxième souffle).
- **En direction des publics adultes incarcérés :** contribuer à lutter contre la récidive, le décrochage social et le risque associé de radicalisation, prévenir les risques liés à la détention (déconditionnement physique, oisiveté, obésité, suicide, etc.), (ré)apprentissage des règles collectives,
- **En direction des jeunes de la PJJ :** contribuer à améliorer la santé des jeunes et leur insertion sociale et ce, en utilisant le média « sport » comme un objet et moyen d'éducation,
- **En direction des publics migrants :** promouvoir la pratique sportive sur les aspects de nutrition, d'hygiène et de santé, proposer une alternative à l'attente de réponse au droit d'asile, contribuer à l'intégration sociale sur le territoire français, etc.

Axe 3- Structurer la fédération (Spécifique UDSLL et URSL)

Les objectifs de cet axe doivent permettre aux URSL et UDSLL **d'améliorer leur structuration** afin d'assurer **une interface efficace entre la fédération et ses clubs affiliés :**

- **Renforcer les compétences des élus,**
- **Renforcer les compétences des encadrants,**
- **Professionaliser l'instance fédérale territoriale.**

Des actions prioritaires :

- **Concevoir et conduire des actions de formations dédiées aux dirigeants** afin de les accompagner dans leurs fonctions d'élus associatifs : outils fédéraux de gestion associative, outils de gestion financière, formations citoyenneté et VRL, formations programmes fédéraux spécifiques,
- **Mettre en œuvre des formations fédérales :**
 - o **Diplôme d'Initiateur Sportif (DIS)** option monocycle, football australien, sport-santé-senior, jeux collectifs citoyens,
 - o **Diplôme d'Animateur de Projets d'Education par le Sport (DAPES)** option PJJ, AP ou éducateurs spécialisés
- **Coordonner l'Equipe Technique Régionale** garante de la déclinaison du PSF et de la CPO sur le territoire.

Item 2- Promotion du SPORT-SANTE

Cet item, inscrit dans **une approche de santé globale**³, a vocation à structurer l'offre de la fédération et de son réseau de clubs selon 3 axes :

- **Prévenir par les APS** : Notion de bienfaits des APS sur l'amélioration de la santé globale des personnes (tout public) : lutter contre la sédentarité, préserver et améliorer le capital santé-bien-être, retarder les effets du vieillissement et de l'apparition de la maladie, (re)socialisation...
- **Accompagner avec les APS** : Notion de prise en charge via l'Activité Physique Adaptée (APA) de personnes « à besoins spécifiques » (seniors et malades) : amélioration de la qualité de vie et du vivre ensemble, reconditionnement/réadaptation physique, diminution des effets des traitements, recul de la récurrence,
- **Accompagner autour des APS** : Notion de suivi des personnes fragilisées dans le cadre de leur parcours de vie : accompagnement socio-sportif individualisé, favoriser l'accès aux soins (et aux droits) des personnes les plus éloignées des systèmes d'aide.

Axe1 - Accueillir et accompagner les seniors isolés

Les objectifs de cet axe doivent **contribuer au bien-vieillir, à la prévention de la perte d'autonomie et l'isolement** des personnes âgées fragilisés et ce, dans un but de maintien à domicile :

³ En référence à l'OMS qui dans sa constitution définit la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

- **Inclusion sociale**
- **Préserver et améliorer le capital santé-bien-être,**
- **Favoriser l'accès aux soins et aux droits.**

Des actions prioritaires :

- **Prendre en charge des seniors** par les APA : amélioration de leurs capacités physiques concourant à un mieux-être global et à visée prophylactique (prévention des blessures et diminution des douleurs...)
- **Favoriser/accompagner l'accès aux soins** en étroite collaboration avec les professionnels de santé type médecin de proximité ou centres médicaux et **l'accès au Droit** en lien avec les travailleurs sociaux du réseau Léo Lagrange ou externes.
- **(Re)créer du lien social** à travers l'intégration des personnes âgées au sein du réseau de clubs affiliés porteurs des valeurs de l'Education Populaire : partage, vivre ensemble, épanouissement, mixités...

Programme fédéral prioritaire de l'ITEM 2 : DEUXIEME SOUFFLE (cf. fiche projet ad-hoc)

Axe 2- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité des jeunes

Cet axe a pour finalité **de contribuer au développement et à l'épanouissement** des jeunes de 12 à 25 ans à travers **l'amélioration de la qualité de vie, la diminution du mode de vie sédentaire et la prévention de l'isolement :**

- **Bâtir le capital santé-bien-être pour toute une vie,**
- **Inciter à un mode de vie actif,**
- **Inclusion sociale.**

Des actions prioritaires :

- **Amélioration de la condition physique** (endurance cardio-respiratoire et force musculaire) favorable à un tissu adipeux moins important et à un profil de risque favorable pour les maladies cardio-vasculaires et métaboliques, amélioration de l'état osseux,
- **Favoriser le mieux-être des jeunes** en société, à travers la diminution de l'anxiété, du stress, l'amélioration de l'estime de soi : favoriser le vivre ensemble par l'intermédiaire du réseau Léo Lagrange, préparer le jeune à son futur (meilleure intégration sociale et scolaire, former les citoyens de demain).
- **Travailler sur la modification des comportements,** agir sur le mode de vie des jeunes en lien avec les différentes sphères éducatives (écoles, structures d'animation et clubs)

et familiales : promouvoir et sensibiliser aux aspects de nutrition-santé amélioration de l'Etat nutritionnel, lutte contre l'obésité, apprivoiser les écrans et grandir ...

Les fiches actions déposées sur cet axe seront transmises au [Centre National en appui au Déploiement des AP et lutte contre la Sédentarité](#) (CNDAP/S) en vue d'un accompagnement méthodologique.

Axe 3- Promouvoir les APS/facteur de santé

Les objectifs de cet axe tiennent compte des enjeux prioritaires relatifs à la promotion des **activité physiques comme outil de santé-public**⁴ :

- **Prévention primaire, secondaire ou tertiaire,**
- **Thérapeutique non médicamenteuse,**
- **Sport sur ordonnance.**

Des actions prioritaires :

- Valoriser l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être en milieu professionnel,
- Valoriser l'activité physique comme facteur de santé et de bien-être pour les publics en situation de précarité,
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes en situation de handicap,
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques et/ou d'Affections Longue Durée,
- Lutter contre la dépendance et la perte d'autonomie.

Les fiches déposées par les associations devront également s'inscrire dans les enjeux du territoire d'implantation, repris par [le Plan Régional Sport Santé Bien-Etre](#) de référence.

Item 3- Développement de l'Ethique et de la Citoyenneté

Cet item a pour enjeux de contribuer à l'amélioration globale du « vivre ensemble » et de l'acceptation des différences selon 3 axes :

⁴ Loi de modernisation du système de santé promulguée le 26 janvier 2016.

- **Promouvoir et développer la pratique sportive « en conscience »** : Développement d'une pratique sportive « éclairée » pour les pratiquants et encadrants : développer l'esprit critique, sensibiliser et transmettre les valeurs du sport, de l'Olympisme et celles de la République et de la Laïcité,
- **Favoriser l'amélioration du « Vivre ensemble » et l'acceptation des différences** : Cohésion sociale par le sport, d'apprentissage de la règle, du respect des autres et de leurs singularités,
- **Favoriser et sensibiliser à la prise en charge « bienveillante » des publics** : Positionnement des publics fragilisés au cœur d'un parcours d'accès à une pratique sportive régulière et pérenne qui tient compte de toutes les dimensions sportives, sociales, psycho-affectives et physiques.

Axe 1- Promouvoir la citoyenneté et l'esprit sportif

Les objectifs de cet axe ont pour finalité **de contribuer à promouvoir et développer les valeurs citoyennes, du sport et de l'olympisme au plus grand nombre** :

- Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble,
- Sensibiliser et éduquer à la citoyenneté,
- Promouvoir et développer les valeurs du sport et de l'olympisme.

Des actions prioritaires :

- Développer des actions de promotion et de communication autour des valeurs de l'Esprit sportif et/ou de l'olympisme (JOP 2020),
- Développer des actions de sensibilisation/formation, d'animation autour du sport et de l'olympisme,
- Créer et favoriser la mise en place de passerelles entre les milieux scolaires et périscolaires (réseau Léo Lagrange et au-delà) et l'ensemble des clubs sportifs,
- Agir en partenariat local avec des associations sportives, des collectivités, des structures spécialisées, mobiliser le plus grand nombre.

Programme fédéral prioritaire de l'Item 3 : Malle de l'Esprit Sportif (cf. fiche projet ad-hoc)

Axe 2- Lutter contre toute discrimination

Les objectifs de cet axe concourent à améliorer le « vivre ensemble » et à favoriser l'acceptation des différences :

- Favoriser la mixité, la tolérance et le partage,
- Sensibiliser et former à la thématique des discriminations,
- Agir avec le réseau Léo Lagrange spécialisé.

Des actions prioritaires

- Conduire des actions (animation, sensibilisation/formation) abordant les thématiques liées aux préjugés, aux discriminations et au sexisme dans le sport et en dehors,
- Former et sensibiliser les acteurs associatifs au principe de Laïcité dans le sport,
- Développer des actions innovantes de prévention et de lutte contre les discriminations, l'homophobie et le sexisme dans le sport et au-delà,
- Conduire des actions en partenariat avec le pôle engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage**.

Axe 3- Lutter contre toute violence

Les objectifs de cet axe s'inscrivent au cœur du projet fédéral depuis la création de la fédération et concourent à :

- **Comprendre le phénomène de violences,**
- **Favoriser la solidarité, le partage et la tolérance,**
- **Prévenir toute forme de violences dans le sport.**

Des actions prioritaires :

- Favoriser la mixité, l'échange et le partage,
- Conduire des actions (animation, sensibilisation/formation) abordant la thématique de la violence dans le sport,
- Former et sensibiliser les acteurs associatifs au phénomène de violence dans le sport,
- Développer des actions innovantes de prévention et de lutte contre la violence dans le sport,
- Conduire des actions en partenariat avec le pôle engagement de la Fédération Léo Lagrange en lien avec le dispositif **Démocratie Courage**.

Annexe 2 : Codes subvention pour la campagne « Projet Sportif fédéral 2020 »

Libellé	Code subventions
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1966
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1967
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Bretagne - Projet sportif fédéral	1968
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1969
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Grand Est - Projet sportif fédéral	1970
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1971
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1972
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Normandie - Projet sportif fédéral	1973
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1974
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Occitanie - Projet sportif fédéral	1975
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1976
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1977
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1978
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Martinique - Projet sportif fédéral	1979
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Guyane - Projet sportif fédéral	1980
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - La Réunion - Projet sportif fédéral	1981
Union nationale sportive Léo LAGRANGE - Mayotte - Projet sportif fédéral	1982